

# Séjours adaptés adultes

Noël et réveillons 2022-2023



[www.lpm.asso.fr](http://www.lpm.asso.fr) - 04 91 04 20 20

# Bienvenue chez Lpm !



**Madame, Monsieur,  
Chers Parents, Chers Partenaires,**

Au cœur de l'été, au moment où les vacanciers s'apprêtent à partir en séjour après de longs mois difficiles, nous nous « plongeons » dans les réveillons de fin d'année avec un plaisir évident en vous présentant **notre nouvelle brochure de séjours adaptés pour Noël et les réveillons de fin d'année 2022/2023**.

**Vous retrouverez vos séjours dans nos « maisons de vacances »** où nous accueillons toujours chaque vacancier avec joie et où il retrouve un cadre connu et une équipe avec qui des relations amicales se sont tissées au fil du temps pour certains.

- **Notre maison de Pelvoux au cœur du parc national des écrins** dans les Hautes-Alpes entre **ski et chiens de traîneau**.
- **Notre maison de Baratier au-dessus du lac de Serre-Ponçon** où nous proposons depuis l'année dernière un **nouveau réveillon « créatif » pour les moins autonomes qui veulent révéler leur âme d'artiste**.
- **Notre maison de Saint-Béat dans les Pyrénées** préfère proposer aux vacanciers des réveillons autour de **la danse et de la cuisine. Qui deviendra le meilleur pâtissier cette année ?**

**Vous trouverez aussi les séjours pour les vacanciers plus autonomes**, que nous essayons de changer régulièrement pour que les plus fidèles continuent à prendre du bon temps avec nous.

**En France, Paris, la ville éternelle**, succès assuré de Montmartre à Disneyland,  
**Strasbourg et son marché de Noël**, une féerie à lui seul.

**A l'étranger, Bruxelles, un réveillon tout en gourmandise**, entre gaufre et chocolat,  
**Barcelone, un réveillon fiesta** pour découvrir la capitale catalane et ses incontournables tapas,  
Et enfin, celui que vous attendez tous car nous n'avons pas pu l'organiser depuis plusieurs années... **Happy New Year in London**.

**Notre volonté**, que ce soit dans les séjours organisés dans nos « maisons de vacances » ou pour les circuits touristiques à l'étranger, est de **combiner à la fois « l'esprit familial LPM » et le professionnalisme de nos équipes d'encadrement !**

**Nos séjours sont toujours basés sur des équipes fidèles** d'année en année, **qui connaissent bien les vacanciers** qui nous sont confiés et les retrouvent avec plaisir.

Et, **quand l'autonomie se fait moins évidente, nous discutons ensemble de la meilleure solution**, que ce soit pour le choix du séjour comme de renforcer l'encadrement, toujours dans l'idée de leur faire passer de bonnes vacances !

En tous cas, **nos fondamentaux sont et resteront, respect et plaisir. Respect de la personne qui nous est confiée et plaisir de moments partagés.**

Au nom de toute l'équipe, je souhaite à tous d'excellents séjours et réveillons de fin d'année avec Loisirs Provence Méditerranée,

**Thierry Barranco, Directeur**

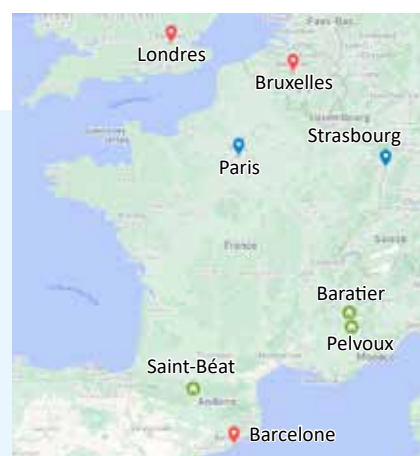
## Sommaire

02- Edito + Sommaire  
03- 25 ans d'expérience  
04- Démarche qualité  
05- Bien choisir son séjour  
06- Les maisons de vacances LPM

14- Conditions générales d'inscription  
15-18 Dossier d'inscription  
19- Conditions générales de vente  
20- Organiser un transfert

### Séjours réveillon

07- Réveillon danse et cuisine à La Roseaie  
08- Réveillon ski / Réveillon chiens de traîneau à Pelvoux  
09- Réveillon blanc / Réveillon créatif à Baratier  
10- Marchés de Noël à Strasbourg  
11- Réveillon magique à Paris  
12- Happy New Year in London  
13- Réveillon fiesta à Barcelone / Réveillon Gourmand à Bruxelles





## Plus de 25 ans d'expérience dans l'organisation de vacances adaptées

LPM est une association nationale loi 1901 à but non lucratif, créée en 1969.  
Une équipe de 21 permanents à votre service.  
25 000 vacanciers accueillis.  
Des équipes d'encadrement fidèles.

Agréée par :  
Le Ministère de la Jeunesse et des Sports (N° 13-599).  
Le Ministère du Tourisme (N° IM 013100037).  
La DRJSCS : agrément VAO R93-2017-12-01-005.

LPM est adhérente à :  
C.N.L.T.A. (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adapté).  
U.N.A.T. (Union Nationale des Associations de Tourisme).

LPM est membre du conseil d'administration du CNLTA et de l'UNAT PACA



## Votre séjour en détail

### Les équipes d'encadrement

Sous la responsabilité d'un directeur de séjour, il y a en règle générale un(e) animateur(trice) expérimenté(e), de formation diverse, pour 4 à 5 participants. Tous nos directeurs et animateurs sont recrutés pour leurs qualités relationnelles, d'écoute et d'animation.

Chaque séjour est proposé pour des niveaux d'autonomie clairs mais après étude du dossier et de l'autonomie du vacancier par nos services, un supplément peut vous être demandé :

un accompagnateur pour 2 vacanciers par semaine = +270€ / vacancier  
un accompagnateur pour 1 vacancier par semaine = +540€ / vacancier

### L'hébergement

Nos implantations sont sélectionnées en veillant tout particulièrement à la qualité du cadre de vie et au confort matériel des participants.

**Nous vous informons qu'il n'y a pas de veilleur de nuit.**

### Le trousseau

Tout le linge doit être marqué. Nous vous suggérons de prévoir du linge pour environ une semaine. Un trousseau indicatif vous sera envoyé avec la convocation.

Pour tous les vacanciers incontinents (énurésie), il convient de prévoir un trousseau adéquat (alèse, rechange, protections...). Pour l'entretien du linge, lorsqu'il n'y a pas de machine à laver dans la maison, l'encadrement remettra les affaires sales en laverie automatique ; les frais seront à la charge des participants.

### La vie quotidienne - Les activités

La vie quotidienne et la prise en compte d'un rythme satisfaisant (activités, hygiène corporelle, équilibre alimentaire, temps personnels, alternance de périodes calmes et d'actions plus intensives) font partie intégrante de nos séjours de vacances.

La vie collective est alternance :

- De moments où tout le groupe est réuni pour : des activités, faire le point, décider ensemble, ou tout simplement se retrouver. Les activités mises en place par l'équipe d'animation sont variées afin de faire participer chacun au mieux, en fonction de son rythme et de ses souhaits.
- De moments en petits groupes sur des centres d'intérêts précis, entre copains.
- De temps personnels nécessaires à chacun pour «se retrouver» (lire, écrire, écouter de la musique...) et favoriser son évolution personnelle.

### L'hygiène

L'ensemble de nos équipes d'animation veille tout particulièrement à une bonne hygiène corporelle et à la santé des participants. En cas de traitement, les médicaments fournis, en quantité suffisante dans un ou plusieurs semainiers (obligatoire) pour la durée du séjour, devront être remis au responsable du séjour au moment du départ avec l'ordonnance du médecin. Le traitement du jour sera remis à part du semainier pour en assurer une prise facilitée lors du déplacement aller.

### Les repas

Dans tous nos séjours, nous proposons une alimentation saine et équilibrée. Sur certains séjours, les participants aident à la prise en charge de la vie quotidienne; ils participent à la préparation des repas, à l'entretien ; c'est pour chacun une bonne occasion de prendre des responsabilités, d'apprendre à s'organiser, et de devenir plus autonome.

## Notre différence

Le nombre de participants est volontairement limité sur chacun de nos séjours, pour privilégier les relations humaines et l'intégration dans un environnement naturel propice à la détente et dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Pour les personnes en situation de handicap mental, les vacances LPM c'est :

- un temps enrichissant pour chaque participant
- un lieu de détente, de plaisir, de repos, de convivialité, de rencontre
- un changement de rythme, de cadre de vie
- un lieu de participation, de responsabilisation
- un lieu de respect, de tolérance, d'intégration



Nous mettons en place les protocoles sanitaires demandés par les autorités et nous en avons acquis l'expérience sur nos maisons de vacances et nos séjours depuis l'été 2020.  
**Les photos sans masques ont été prises avant l'épidémie de COVID19, elles ne sont pas contractuelles.**

# LPM adhère au CNLTA

Notre organisme de vacances adaptées adhère au CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et partage ses objectifs et valeurs ancrés dans l'économie sociale et solidaire.

**Notre objectif commun :** Offrir aux personnes en situation de handicap mental un séjour de qualité et valoriser le travail des partenaires adhérents qui partagent notre ambition.

**Nos valeurs fondamentales :** Coopération- Engagement – Laïcité – Responsabilité – Confiance en ses membres.

Dans le champ du tourisme social, les organismes prestataires, les organisateurs de vacances et loisirs adaptés et les associations utilisatrices s'engagent solidairement à mettre en œuvre toutes les conditions pour la réalisation des séjours de vacances et de loisirs de qualité, en référence à la loi de 1975 en faveur des personnes handicapées et dans la cadre de la loi de 1992 sur les séjours de tourisme.

En tant que membre du CNLTA, LPM est signataire de la Charte Qualité relative aux Vacances Adaptées Organisées que vous pouvez retrouver en version complète sur le site [www.cnlta.asso.fr](http://www.cnlta.asso.fr) et qui engagent les organisme de vacances adaptées à :

- **EXERCER** leur activité dans les conditions prévues par les dispositions légales.
- **RESPECTER** les conditions contractuelles.
- **OFFRIR** aux vacanciers les garanties d'accueil, d'accompagnement et de service qu'ils sont en droit d'attendre.
- **ENGAGER** une équipe d'encadrement adaptée aux besoins des vacanciers.
- **FORMER** les équipes d'animation en conformité avec le référentiel de formation du CNLTA.
- **PROPOSER** un hébergement adapté aux spécificités du handicap et aux caractéristiques du groupe, en favorisant l'intimité de chacun (vacanciers, vacanciers en couple, animateurs-accompagnateurs).
- **ASSURER** un programme d'activités en harmonie avec le profil des participants et favoriser leur inclusion dans le milieu où se déroulent les vacances.
- **PROMOUVOIR** l'expression, la participation et le libre choix des vacanciers.
- **ORGANISER** des modes de transport respectueux des vacanciers et des équipes d'encadrement.
- **ASSURER** le bien-être et la sécurité des vacanciers sur les plateformes de départ et de retour.
- **METTRE** en place une astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pendant toute la durée du séjour.

Dans ce cadre, nous avons réalisé en collaboration avec les représentants des vacanciers :

- une grille d'évaluation pour une meilleure «homogénéité» des groupes de personnes accueillies en vacances (voir ci-dessous).
- la mise en place d'une commission de médiation qui traite des litiges et autres questionnements.
- un référentiel de formation des animateurs accompagnateurs de séjours vacances adaptées.

AUTONOMIE	PHYSIQUE	COMPORTEMENT	COMMUNICATION VERBALE
<p><b>A</b></p> <p>Bonne autonomie : sociable, dynamique, participe, ... Présence discrète de l'encadrement.</p>	<p><b>1</b></p> <p>Pas de problèmes moteurs. Bon marcheur.</p>	<p><b>1</b></p> <p>Comportement sociable, ne laissant pas apparaître de problème particulier.</p>	<p><b>1</b></p> <p>Possédant le langage.</p>
<p><b>B</b></p> <p>Autonomie relative. Nécessité d'intervenir dans différents domaines (prise de médicaments, argent de poche, activités, ...). Juste à stimuler dans les actes de la vie courante (toilette, habillement). Accompagnement actif.</p>	<p><b>2</b></p> <p>Pas de problèmes moteurs. Se déplace sans difficultés pour de petites «promenades». «Fatigable».</p>	<p><b>2</b></p> <p>Comportement ritualisé repérable, instable dans son mode de relation, ne se mettant pas en danger, mais pouvant avoir des périodes de grande angoisse et de retrait.</p>	<p><b>2</b></p> <p>Compréhension générale, mais langage pauvre.</p>
<p><b>C</b></p> <p>Pas autonome. Aide effective dans les actes de la vie quotidienne. Encadrement constant.</p>	<p><b>3</b></p> <p>Problèmes moteurs. Marche avec l'aide «ponctuelle» d'un tiers, d'un appareillage particulier ou d'un fauteuil.</p>	<p><b>3</b></p> <p>Comportement instable et atypique. Périodes de grandes angoisses par crises. Risques d'automutilation et/ou d'agression.</p>	<p><b>3</b></p> <p>Verbalisation inexistante. Mode de communication très complexe.</p>
<p><b>D</b></p> <p>Prise en charge très importante, rapprochée et permanente, nécessitant des locaux et matériels appropriés.</p>	<p><b>4</b></p> <p>Personne ne sortant pas ou peu de son fauteuil. Dépendant d'une tierce personne.</p>	 	

# Bien choisir son séjour

## 1 - Évaluez votre niveau d'autonomie :

Avant de consulter la brochure, évaluez votre niveau d'autonomie à l'aide de la grille d'autonomie du CNLTA.

## 2 - Choisissez votre séjour :

Sélectionnez votre séjour au sein de la brochure.

## 3 - Appelez l'équipe à votre service au 04 91 04 20 19/20 pour :

- vérifier la disponibilité du séjour choisi
- valider l'adéquation du niveau d'autonomie de la personne avec le séjour
- Une fois ces éléments vérifiés, nous vous offrons deux possibilités :
  1. la réservation immédiate avec confirmation par mail à l'adresse [sejouradapte@lpm.asso.fr](mailto:sejouradapte@lpm.asso.fr) <sup>(1)</sup>  
(envoi scans possible du bulletin d'inscription, des renseignements confidentiels et de la fiche de situation)
  2. une option valable 30 jours à compter de votre date d'appel, sans engagement.  
Sans action de votre part, l'option se supprimera automatiquement le 31ème jour.

## 4 - Envoyer votre dossier d'inscription et votre acompte par courrier avant la date de fin de validité de votre option afin de traiter au mieux votre réservation.

## 5 - Informations départ :

15 jours avant le début du séjour, vous recevrez le dossier départ comprenant : la convocation départ/retour avec les horaires de convocation et le lieu de rendez vous, la lettre de présentation du séjour du responsable du séjour, le badge participant, l'étiquette bagage et le trousseau.

*(1) : la réservation vous engage financièrement pour le paiement de l'acompte de 420 € + le montant de l'option garantie annulation / interruption de séjour facultative (4,1% du montant du séjour hors adhésion individuelle de 4 €).*



## Légende des pictogrammes



Pièce d'identité  
Passeport ou CNI



Maison LPM



proximité d'un  
centre de vacances  
enfants ou familles



Présence d'escaliers



Présence de lits  
superposés

## Remarques Importantes

LPM propose des séjours vacances adaptés à des personnes adultes en situation de handicap mental. Nos séjours ne s'adressent pas à des personnes en fauteuil ou mobiles avec appareillage, nécessitant un personnel éducatif ou médical spécialisé ou dangereuses pour elles-mêmes ou pour la collectivité.

En cas de besoin d'une intervention d'un auxiliaire médical (infirmière, kiné...) connue à la réservation, c'est à la structure ayant fait la réservation du séjour de gérer cette intervention.



**Nous sommes au regret de ne pouvoir accepter les vacanciers souffrant d'encoprésie ou de potomanie, nos équipes ne sont pas formées à gérer ces pathologies.** De plus, nous ne prenons que les vacanciers sous traitement médical stabilisé.

LPM se réserve le droit de refuser une inscription à la lecture du dossier si le séjour lui semble inadapté. Cette lecture est réalisée par une commission composée de plusieurs personnes de l'association et s'appuie également sur les bilans des précédents séjours faits par les directeurs le cas échéant.



## Saint-Béat Pyrénées

Légende p5



Maison de vacances



Chambre particulière pour couples en lits individuels



Pension complète



1 bus

A proximité de la frontière espagnole, Saint-Béat est un village à visiter pour tout amoureux de paysage montagnard. Située à 540m d'altitude, la maison dispose d'un grand parc où la nature prédomine.

Des chambres de 2 à 4 lits avec lavabos et espaces de rangement. Sanitaires et douches à chaque étage. Les repas sont confectionnés sur place avec des produits de saison et des producteurs locaux.



## Pelvoux Hautes-Alpes

Légende p5



Maison de vacances



Chambre particulière pour couples en lits individuels



Pension complète



1 bus

A 1250 m d'altitude, en plein cœur du Parc National des Écrins, notre maison «les Écrins d'Azur» se situe au pied des pistes de la station de Pelvoux, petit village de montagne.

Chambres de 2 à 4 lits avec sanitaires privés. Les repas sont confectionnés sur place par une équipe permanente qui cuisinera des repas équilibrés. De nombreuses salles d'activités et de repos sont également mises à disposition.



## Baratier Hautes-Alpes

Légende p5



Maison de vacances



Chambre particulière pour couples en lits individuels



Pension complète



1 bus

Au-dessus du lac de Serre-Ponçon dans les Alpes du Sud, Baratier est un petit village se situant à 770 m d'altitude. Un lieu idéal pour se détendre et se ressourcer.

Chambres de 2 à 6 lits, avec douches et sanitaire au même étage. Les repas sont confectionnés sur place par notre équipe permanente qui cuisinera des repas équilibrés, avec des produits de saison. De nombreuses salles d'activités sont mises à disposition.

Les maisons de vacances lpm

# Notre séjour à Saint-Béat



Nous vous proposons un séjour reposant sur la découverte des produits du terroir. Au programme, des ateliers autour de la découverte de vos sens. Nous partagerons des moments festifs et conviviaux dans un environnement apaisant. Ce séjour est adapté aux personnes autonomes et aux personnes à mobilité réduite. L'environnement de pleine nature et les multiples activités de découvertes seront aux goûts de tout le monde.



Premier label de tourisme durable pour les hébergements touristiques et les restaurants  
[laclefverte.org](http://laclefverte.org)

## Réveillon danse et cuisine

Nous organiserons des **ateliers sensoriels** pour redécouvrir les saveurs quotidiennes (sucré, salé, amer, acide) ainsi que des épices et herbes aromatiques. Cela permettra de faire des **nouvelles expériences gustatives et culinaires** !

Sous la direction et les suggestions de notre équipe, nous nous initierons à la **pâtisserie** et réaliserons des **gâteaux** pour le plaisir de tous les gourmands !

Une **escapade en Espagne** sera l'occasion de déguster un repas traditionnel.

Nous irons aussi dans une **ferme pédagogique**, un lieu qui permet des approches variées d'une ferme qu'elles soient sensorielles, ludiques ou scientifiques... Elle favorise également la découverte d'activités nouvelles et la connaissance de plus de **250 animaux**.

Pour les amateurs de **danse**, pas besoin d'attendre le réveillon de Noël ! Pratiquer la danse permet de se libérer du regard de l'autre pour laisser place à une sensation de liberté extraordinaire.

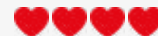


**Autonomie de A111 à B221**  
**Du 26 décembre au 2 janvier 2023**  
20 vacanciers / 5 accompagnants

Confort



Environnement



Visites



Activités sportives



Dates	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Toulouse	Paris	Lyon	Salon de Pce	Montpellier Nîmes	Lille
Du 26/12 au 02/01/2023	870	1020	1085	-	945	1220	1085	-	1025	-

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement.

«Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou village de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.

# Nos 2 séjours à Pelvoux



Ces deux séjours sont destinés aux vacanciers qui souhaitent s'initier ou se perfectionner dans les sports et les activités de montagne en hiver, au travers du ski alpin et du chien de traîneau.

## Réveillon ski

Que vous soyez débutants ou confirmés, ce séjour est fait pour vous. Vous profiterez de **deux jours de ski alpin**. Les cours de ski seront **encadrés par des moniteurs de l'ESF** (2 cours de 2 heures chacun).

Et les plus sportifs continueront de **descendre les pistes** sous l'encadrement de l'équipe d'animation.

Nous allons également **chausser des raquettes** et emprunter des sentiers qui nous permettront de découvrir la région et ses beaux paysages à une haute altitude comme le **Glacier Blanc** et l'**Aiguille d'Ailefroide**.

La proximité immédiate des pistes nous incitera à tester de nombreuses pistes de luge et autres jeux de neige. Nous partirons également à la **découverte** du village de Pelvoux, son **marché artisanal** et ses **cabanes très typiques**.

Et nous ne manquerons pas de fêter comme il se doit la nouvelle année avec un super réveillon haut en couleur ! Nous partagerons également un repas de fête, préparé spécialement pour l'occasion.

**Autonomie A111 à B122**

**Du 26 décembre au 2 janvier 2023**

**10 vacanciers / 3 accompagnants**

Confort



Environnement



Visites



Activités sportives



Dates	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Toulouse	Paris	Lyon	Salon de Pce	Montpellier Nîmes	Lille
Du 26/12 au 02/01/2023	985	1085	1150	1195	1235	1335	1220	1145	1165	1445

## Réveillon chiens de traîneau

Pour les passionnés d'animaux, ce séjour vous propose en deux leçons d'être **accompagné d'un musher qui vous apprendra tout sur les chiens polaires** : leur mode de vie, leur prise en charge, l'organisation d'équipe et la conduite de traîneau. La première leçon vous permettra de vous familiariser avec les animaux et de faire **votre premier baptême en traîneau**. La seconde sera l'occasion de conduire votre propre traîneau.

Afin de ne manquer aucune vue magnifique sur l'îlot des Écrins, nous prendrons le **téléphérique** qui nous amènera à **plus de 2000 mètres d'altitude** pour profiter d'un paysage à couper le souffle.

**Raquettes aux pieds**, nous suivrons notre guide de montagne à travers le petit sentier et flânerons dans la forêt pittoresque.

Les **jeux de neige** viendront compléter ce séjour : bataille de boule de neige, luge, bonhommes de neige... qui se terminera de la plus belle des manières : **un réveillon convivial et festif !**

**Autonomie A111 à B221**

**Du 26 décembre au 2 janvier 2023**

**20 vacanciers / 5 accompagnants**

Confort



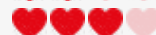
Environnement



Visites



Activités sportives



Dates	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Toulouse	Paris	Lyon	Salon de Pce	Montpellier Nîmes	Lille
Du 26/12 au 02/01/2023	985	1085	1150	1195	1235	1335	1220	1145	1165	1445

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement.

«Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.



# Nos 2 séjours à Baratier



Nous vous proposons deux séjours différents sur notre maison du Val Saint Paul, qui s'adapteront parfaitement à l'autonomie de chacun : un séjour autour des sports de montagne pour les amoureux de la neige et du ski et un séjour autour des arts créatifs pour les grands artistes.

## Réveillon blanc



Nous proposons des activités de montagne : initiation au **ski de fond** de 2 heures encadrée par l'ESF, **raquettes** avec notre guide, **descente en traîneau** mécanique, jeux de neige et sorties patinoire.

**Semaine du Réveillon de Noël** : nous proposerons aux vacanciers, **2 balades, une à Embrun et une à Gap** pour profiter de la neige, parades et marchés artisanaux mis en place dans les villes. L'occasion de faire ses achats de Noël.

**Semaine du Réveillon du Nouvel An** : nous aurons l'occasion de **découvrir les secrets de l'apiculture**. Nous visiterons le musée et la fabrique du miel artisanale de la fabuleuse région des Hautes-Alpes. Ce sera également l'occasion de participer à la **fabrication de bougies en cire d'abeille** et de partager un goûter à la ferme. Nous irons également découvrir la ville d'Embrun.

Le **centre aquatique** fera le bonheur des amateurs de natation avec des jeux aquatiques. Ce sera également l'occasion de profiter d'un moment de détente.

Des **ateliers créatifs** : dessin, peinture, couture, collage, modelage, sculpture, photographie... Imaginez et réalisez des éléments de décoration et des souvenirs (figurines, bijoux, cadres photo...).

### Autonomie A111 à B122

Du 19 au 26 décembre 2022

Du 26 décembre au 2 janvier 2023

10 vacanciers / 3 accompagnants

Confort



Environnement



Visites



Activités sportives



Dates	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Toulouse	Paris	Lyon	Salon de Pce	Montpellier Nimes	Lille
Du 19/12 au 26/12/2022	915	1000	1065	-	-	1250	1135	1060	1080	-
Du 26/12 au 02/01/2023	915	1000	1065	1110	1150	1250	1135	1060	1080	1360
2 semaines consécutives	1825	1910	1975	2020	2060	2160	2045	1970	1990	2270

## Réveillon créatif



Nous espérons ainsi **inspirer** la passion et **montrer le talent** de chacun, afin de s'épanouir et prendre **confiance en soi**. Car en matière d'art, il n'y a ni échec ni jugement, que du **bonheur et du partage**.

Sous forme d'**ateliers créatifs**, les animateurs stimuleront l'imaginaire des vacanciers et sublimeront leur créativité : dessin, peinture, découpage, collage, modelage, sculpture, photographie... Toutes ces activités **visuelles et tactiles** seront l'occasion d'**imaginer et de fabriquer des éléments de décoration** et des souvenirs (Figurines, bijoux, agendas de vacances, cadres photos, etc.).

**Semaine du Réveillon de Noël** : nous proposerons aux vacanciers, **2 balades, une à Embrun et une à Gap** pour profiter de la neige, **parades et marchés artisanaux** mis en place dans les villes. L'occasion de faire ses achats de Noël.

**Semaine du Réveillon du Nouvel An** : nous aurons l'occasion de **découvrir les secrets de l'apiculture**. Nous visiterons le musée et la fabrique du **miel artisanal** de la fabuleuse région des Hautes-Alpes. Ce sera également l'occasion de participer à la **fabrication de bougies en cire d'abeille** et de partager un goûter à la ferme. Nous irons également découvrir la ville d'Embrun.

### Autonomie B222 à C223

Du 19 au 26 décembre 2022

Du 26 décembre au 2 janvier 2023

10 vacanciers / 3 accompagnants

Confort



Environnement



Visites



Activités sportives



Dates	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Toulouse	Paris	Lyon	Salon de Pce	Montpellier Nimes	Lille
Du 19/12 au 26/12/2022	1035	1120	1185	-	-	1370	1255	1180	1200	-
Du 26/12 au 02/01/2023	1035	1120	1185	1230	1270	1370	1255	1180	1200	1480
2 semaines consécutives	2065	2150	2215	2260	2300	2400	2285	2210	2230	2510

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement.

«Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.

# Marchés de Noël à Strasbourg



Autonomie de A111 à B112  
Du 19 au 26 décembre 2022



*Bienvenue à Strasbourg ! Populaire pour son marché de Noël avec ses 330 chalets répartis sur 11 sites dans son centre, cette ville historique regorge de secrets culturels et culinaires en tout genre.*

Nous prendrons le **petit train** pour rejoindre le centre historique qui fait partie du patrimoine mondial de l'UNESCO, dont la fameuse **Maison Kammerzel et la cathédrale Notre-Dame**.

Nous arpenterons les rues de **la petite France**, quartier le plus pittoresque du vieux Strasbourg avec ses magnifiques maisons à Colombages.

Les **berges de l'Ill** offrent de merveilleuses possibilités de promenade à l'écart du trafic urbain. Tout comme les nombreux parcs et jardins qui pourront nous offrir des moments de tranquillité et de balades.

Pour les amateurs d'**arts et de culture**, Strasbourg regorge de musées en tout genre que nous irons visiter selon nos goûts et nos envies.

Enfin, nous découvrons la **gastronomie** locale en dégustant les plats typiques. Du bretzel jusqu'à la flammenkueche, nous goûterons des nouvelles saveurs en partageant des repas conviviaux, sans oublier le mythique **repas de Noël** afin de plonger dans la féerie de ce moment de fête.



## Votre séjour



Légende p5



Auberge de jeunesse

15

vacanciers



Demi-pension

3

accompagnants



Pas de chambre particulière pour couples



Transports en commun

## Hébergement

En auberge de jeunesse tout confort qui se situe dans le quartier de la Kruteneau, en plein centre ville.

Proche des transports en commun, les lieux les plus emblématiques de la ville seront accessibles en peu de temps. Cuisine locale et équilibrée.



Confort



Environnement



Visites



Activités sportives



(bon marcheur)

Dates	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Toulouse	Paris	Lyon	Salon de Pce	Montpellier Nîmes	Lille
Du 19/12 au 26/12/2022	1200	1540	-	-	1565	1290	1430	-	-	1400

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement.

«Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.

# Réveillon magique à Paris

Autonomie de A111 à B112  
Du 26 décembre au 2 janvier 2023



Disneyland  
PARIS



Un séjour touristique au cœur de Paris, à la découverte des richesses de la capitale. Vous pourrez accéder aux sites les plus connus d'une des plus belles villes du monde.

Paris, une capitale monumentale de par sa taille et son **patrimoine**, regorge de beaux **édifices** que nous aurons l'occasion de visiter tout au long du séjour tels que l'Arc de Triomphe, le Trocadéro, la Tour Eiffel, l'Hôtel de Ville, la Basilique du Sacré-Cœur.

Nous nous baladerons dans les **rues piétonnes du Quartier Latin** et nous rencontrerons des **artistes de Montmartre et de Beaubourg**. Enfin, nous ferons une **croisière** pour voir Paris depuis la Seine.

Selon nos goûts et nos envies, nous visiterons **le Louvre, l'Institut du Monde Arabe, le Muséum d'Histoire Naturelle** ou tout autre musée et exposition. A Paris, il y a plus d'**activités culturelles** qu'ailleurs et de toutes sortes. Les monuments incontournables de la ville lumière n'auront plus aucun secret pour nous.

Nous profiterons d'une journée d'émerveillement à **Disneyland Paris**.

En soirée, nous aurons l'occasion d'apprécier le « **Paris by night** » et ses illuminations de Noël marquées par l'avenue la plus célèbre du monde : les **Champs Elysées**.



## Votre séjour



Légende p5



Auberge de jeunesse

15

vacanciers



Pension complète

3

accompagnants



Pas de chambre particulière pour couples



Transports en commun

## Hébergement

En plein cœur de Paris, centre d'hébergement confortable avec des espaces de détente et d'animation. Chambres de 2 à 8 lits (lits superposés possibles). La pension sera prise en extérieur selon le programme de visites (panier repas le midi).



Confort



Environnement



Visites



Activités sportives



(bon marcheur)

Dates	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Toulouse	Paris	Lyon	Salon de Pce	Montpellier Nîmes	Lille
Du 26/12 au 02/01/2023	1198	1448	1513	1558	1473	-	1338	1448	1278	1308

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement.

« Sur place » s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.

# Nos 3 séjours à l'étranger



Session shopping à Londres 🇬🇧

La bière de l'amitié à Bruxelles 🍺



Balade touristique à Barcelone ☀️

## Enfin, nous pouvons nous retrouver à l'étranger !

Cette année, nous vous proposons 3 destinations phares : Londres, Barcelone et Bruxelles.

Vous découvrirez, au travers des multiples activités des séjours, la culture et les traditions de ces villes.

Une immersion totale pour des souvenirs gravés à vie et une expérience inédite.

Nous profiterons de balades touristiques dans les lieux les plus emblématiques de villes, nous irons faire un peu de shopping et déguster les spécialités locale. Tout ceci dans une ambiance festive et conviviale afin de vivre un réveillon du jour de l'an à l'étranger.

## Happy New Year 🇬🇧

*Armés d'une bonne paire de chaussures et avec les célèbres autobus rouges à étage ou encore en métro, vous découvrirez le centre de Londres, ses quartiers, ses monuments et ses nombreuses attractions !*

Nous nous baladerons dans les quartiers animés de **Soho, Covent Garden, Leinster Square, Chinatown, la City...** Nous profiterons des bords de la Tamise pour admirer **Big Ben et le Tower Bridge**. Nous essayerons de faire rire un garde de Buckingham palace avant d'assister à la **célèbre relève de la garde**.

**Nous découvrons différentes attractions phares de Londres** comme le musée Tussaud (le Grévin anglais), le Sea Live Aquarium et la London Eye (la grande roue la plus haute d'Europe), ou encore le parc zoologique.

**Côté shopping**, nous irons dans le centre branché avec les boutiques fashion d'Oxford Street (les Champs Elysées british) ainsi qu'au fabuleux marché aux puces de Camden Town.

Sans oublier **le réveillon de fin d'année** qui sera assurément convivial et inoubliable.

*L'auberge Smart Russel Square est située en zone 1 dans le centre-ville de Londres.*

*La station de métro est à 2 minutes à pied et donne accès aux principales attractions londonniennes.*

### Autonomie A111 à B112

**Du 26 décembre au 2 janvier 2023**

**15 vacanciers / 3 accompagnants**

Auberge de jeunesse  
Pension en gestion libre  
Pas de chambre particulière pour couples  
Transports en commun

Confort	🔴🔴🔴🔴
Environnement	🔴🔴🔴🔴
Visites	🔴🔴🔴🔴
Activités sportives	🔴🔴🔴🔴



Dates	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Toulouse	Paris	Lyon	Salon de Pce	Montpellier Nîmes	Lille
Du 26/12 au 02/01/2023	-	1625	-	-	1650	1375	1515	-	1455	1265

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement.

«Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.

# Réveillon fiesta

*Partir à la découverte de Barcelone pour le réveillon, c'est découvrir une ville aux multiples facettes et profiter des nombreuses festivités de la cité catalane, affichant une tolérance prisée des vacanciers qui trouvent ici une Espagne actuelle et entrepreneur.*

Nous nous promènerons sur **Las Ramblas**, célèbre avenue animée jour et nuit par des marchands, des musiciens, des acrobates et des statues vivantes. Nous continuerons nos visites par les quartiers typiques et historiques **de Barrio Gothique, el Born et Raval**. Puis Cap sur la **colline de Montjuic** où nous profiterons d'une vue magnifique sur Barcelone.

Nous nous émerveillerons du génie de **Gaudí** et de deux de ses chefs d'œuvre : **La Sagrada Família et le Parc Güell**. Nous proposerons la visite du **musée Picasso ou Miro**.

Nous profiterons de l'ambiance couleur catalane en nous baladant sur **le port et les plages du centre-ville et en dégustant des tapas ou une traditionnelle paella**.

**Un splendide réveillon de fin d'année** permettra de partager la convivialité de nos voisins Espagnols !

*Petit-déjeuner et dîner sont pris à l'auberge.*

*Déjeuner sous forme de panier repas ou d'un repas au restaurant.*

**Autonomie A111 à B112**

**Du 26 décembre au 2 janvier 2023**

**15 vacanciers / 3 accompagnants**

Auberge de jeunesse  
Restauration en demi-pension  
Pas de chambre particulière pour couples  
Transports en commun

Confort



Environnement



Visites



Activités sportives



Dates	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Toulouse	Paris	Lyon	Salon de Pce	Montpellier Nimes	Lille
Du 26/12 au 02/01/2023	-	1250	1315	1360	1215	1300	1385	1310	1250	-

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement.

«Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.

# Réveillon gourmand

*Un séjour dans la capitale européenne où il y a énormément à voir et à déguster. Une semaine à coup sûr très agréable en compagnie des nos amis belges dont la sympathie et l'humour ne sont plus à prouver. Ce séjour sera l'occasion de visiter Bruxelles et ses secrets...*

Pour commencer, nous aurons l'occasion de nous balader dans le centre-ville pour y admirer l'architecture et les monuments (**la Grande place, galerie Royal Saint Hubert Atomium, Manneken Pis**), la capitale nous montrera son côté artistique avec l'art de rue représenté par des graffitis de toute sortes, ses parcs et ses jardins botaniques qui embellissent la ville. Et n'oublions pas pour les gourmands, les nombreuses spécialités culinaire (**frites, waterzoï, carbonade, chocolat, café liégeois, spéculoos, tarte flamande...**).

Cette ville nous fera voyager à travers divers musées sur différentes thématiques : chocolat, brasseur, bande dessinée, musique, automobile, planétarium, histoire naturelle, beaux-arts, botanique... Nous pourrons accéder à plus de 44 musées, grâce au **pass Brussels Card 72h**.

Il ne faudra pas manquer **les « plaisirs d'hiver » un évènement majeur de la fin d'année bruxelloise**. Plus de 250 chalets se suivent sur 2,5 km pour un parcours féérique dans le centre-ville : somptueux sapin de Noël géant, patinoire, installations lumineuses, une grande roue, des manèges surprenants, des spécialités gourmandes, des fanfares et des chorales.

Pour terminer, **le soir du réveillon sera festif grâce à son grand buffet !**

**Autonomie A111 à B112**

**Du 26 décembre au 2 janvier 2023**

**15 vacanciers / 3 accompagnants**

Auberge de jeunesse  
Pension complète  
Pas de chambre particulière pour couples  
Transports en commun

Confort



Environnement



Visites



Activités sportives



Dates	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Toulouse	Paris	Lyon	Salon de Pce	Montpellier Nimes	Lille
Du 26/12 au 02/01/2023	-	1460	-	-	1485	1210	1350	-	1290	1150

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement.

«Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.

# Conditions générales d'inscription

## ADHESION

Les séjours sont réservés aux membres adhérents de l'Association à jour de leur cotisation. Le droit d'adhésion couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 inclus est de 4€ par vacancier. Cette cotisation est incluse dans nos prix. Elle n'est pas remboursée en cas d'annulation.

## NOS TARIFS COMPRENNENT

- L'adhésion à l'association.
  - Les frais d'organisation, de transport (sauf prise en charge spécifique ou individuelle).
  - Les frais liés à l'hébergement et à l'alimentation.
  - Les frais d'encadrement sportif et culturel.
  - Les activités mentionnées au programme.
  - La contribution qualité reversée au CNTLA : 2€/participant.
- Ces tarifs ont été établis avec les éléments connus au 1er janvier 2022 et sont susceptibles de subir des variations en cas de fluctuation économique. L'adhérent en sera avisé dans les délais les plus brefs.

## NOS TARIFS NE COMPRENNENT PAS

- L'option garantie annulation/interruption de séjour facultative (4,1% du montant du séjour).
- Les dépenses personnelles.

## MODALITES D'INSCRIPTION ET DE RESERVATION

Toute réservation est considérée définitive à réception du dossier original d'inscription (+ bilan individuel) accompagné d'un acompte de 420€ et l'option garantie annulation facultative (4,1% du montant du séjour). Un relevé de frais vous sera envoyé pour confirmer l'inscription. Cette dernière est définitive après validation de notre part.

## DOSSIERS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS ANNEXES

Nous vous rappelons que chaque dossier d'inscription doit comprendre : photos, fiche d'inscription, bilan individuel, copie pièce d'identité, copie carte de sécurité sociale et mutuelle, copie carnet vaccinations, copie carte d'invalidité, fiche posologie médicaments signée par un professionnel médical, passeport (ou carte nationale d'identité) pour l'étranger. Les originaux sont requis pour certains séjours.

## REGLEMENTS

Les règlements doivent être effectués à l'ordre de l'Association, soit par chèque bancaire, soit en espèces ou par virement suivant l'échéancier ci-après :

- 420€ à l'inscription + le montant de l'assurance annulation et interruption de séjour facultative.
- 80 % du solde 60 jours avant le départ.
- Le solde doit être versé 30 jours avant le départ, sans rappel de notre part.

Toute personne se présentant au départ d'un séjour LPM ou sur place sans avoir au préalable réglé son solde se verra refusée.

## CHEQUES VACANCES

«LPM» est agréée auprès de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV). Vous pouvez régler le montant du séjour par chèques vacances.

## ASSURANCE ET RESPONSABILITE

L'association LPM couvre sa responsabilité civile sous le contrat n° 0906684K auprès de la MAIF - 22 BD Gaston Crémieux - 13285 Marseille cédex 8 pour toutes ses activités. L'assurance comprend les dommages corporels et dommages matériels causés par fautes ou négligences de l'organisateur ou de ses agents le représentant. Elle comprend de plus le recours et la défense, les frais de recherche et de secours ainsi que le rapatriement. En cas de rapatriement Inter-Mutuelles Assistance sur un séjour, les frais d'accompagnement en aller et retour restent à la charge de l'adhérent ou du tiers payeur (comprenant : frais de déplacement, hébergement, nourriture, salaires et charges). Tous les participants bénéficient d'Inter-Mutuelles Assistance. Les frais engagés pour cause de maladie ne sont pas couverts. Toutefois, LPM effectuera l'avance et un relevé de frais spécifique (accompagné des originaux feuilles de soins) sera transmis à l'adhérent ou à son représentant qui remboursera LPM à réception. L'assurance de LPM ne couvre pas le participant pour la perte et la détérioration de ses affaires et vêtements. L'assurance ne couvre pas non plus le vol d'espèces, le vol qualifié, les actes de vandalisme de même qu'elle ne couvre pas la perte, détérioration ou vol des objets de valeur (tel, appareils photo...) qui restent sous la responsabilité des participants.

## CONDITIONS D'ANNULATION

- Plus de 60 jours, l'acompte de 420 € reste acquis à l'association
  - Entre 60 jours et 30 jours, 80% du montant du séjour est retenu
  - Moins de 30 jours avant le départ, 100% du montant du séjour est retenu
- En cas de non présentation à la date du départ, aucun remboursement ne sera effectué. LPM se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant après en avoir informé la famille et/ou l'établissement si son comportement venait à nuire au bon fonctionnement d'un séjour et aux bonnes relations du groupe (mais nous nous engageons à étudier la possibilité d'un remboursement au prorata temporis de la partie du séjour non effectuée). Les frais engagés pour le retour seront cependant à la charge de la famille ou de l'établissement.

## OPTION GARANTIE ANNULATION ET INTERRUPTION DE SEJOUR

*Pour les personnes ayant choisi de prendre l'option garantie annulation :*

Cette option a été spécialement adaptée à la nature de nos activités. Elle permet le remboursement des frais d'annulation (frais de séjour) si vous êtes dans l'incapacité de partir (voir conditions générales applicables détaillées sur [lpm.asso.fr](http://lpm.asso.fr)). En cas d'interruption involontaire de séjour, vous pourrez bénéficier d'un remboursement (voir conditions générales et exclusions applicables). En cas d'annulation, vous devez prévenir immédiatement LPM par courrier recommandé.

## LES VOYAGES

- Les départs ont lieu des villes de départ indiquées dans cette brochure, lorsqu'un tarif a été noté en regard de la ville. Ils se font en train, mini-bus, car, bateau ou avion. Ces tarifs sont calculés sur la base d'un effectif minimum de 5 participants. Dans le cas d'un départ ou retour réunissant moins de 5 participants ou d'une prise en charge individuelle, il vous sera communiqué par un devis, le montant complémentaire à régler. Nous consulter pour connaître les effectifs selon les dates de départ et retour.
- Chaque personne est prise en charge au lieu de rencontre fixé sur la convocation.
- Il est possible d'organiser des départs-retours ou des ramassages dans d'autres villes que celles mentionnées pour un minimum de 10 vacanciers (dates communes).
- Les informations de transport sont à compléter sur la fiche d'inscription. Une fois le choix effectué, il nous sera impossible de le modifier.
- Pour les vacanciers se rendant sur place, ils doivent se rendre directement au centre d'accueil (et non pas à la gare la plus proche) selon nos horaires de rendez-vous fixés sur la convocation. Le voyage et tout transfert restent à la charge du vacancier.
- Les horaires de départ et de retour ainsi que l'adresse postale du lieu de séjour vous seront communiqués dans la convocation de départ environ deux semaines avant le départ.
- LPM ne saurait en aucun cas être rendue responsable des modifications de voyage et d'horaires de dernier moment imposés par le transporteur que ce soit la SNCF, une compagnie de car, aérienne, ou maritime. En cas de retard lors d'un retour, LPM ne peut être tenu responsable et ne saurait être redevable des frais de prise en charge engagés pour la récupération du vacancier.
- Chaque vacancier doit se munir d'un pique-nique et d'une boisson pour le transport aller.

## MEDICAMENTS

- POUR LE TRANSPORT :

Le jour du départ : il doit être remis au responsable du convoi : le semainier préparé pour l'ensemble du séjour (obligatoire) ; le traitement du jour (à part) ; l'ordonnance de moins d'un mois, l'argent de poche.

- POUR LE SEJOUR :

Placer les médicaments du vacancier - en quantité suffisante pour la totalité du séjour - dans un semainier portant le nom du vacancier ainsi que celui du séjour, de même qu'une photo récente.

N'oubliez pas de joindre la fiche posologie avec le dossier d'inscription. En cas de changement de médication après l'inscription, joindre au semainier une nouvelle fiche posologie. Vous confierez le semainier, l'ordonnance et l'argent de poche au responsable du convoi.

## ARGENT DE POCHE

Nous ne pouvons être tenus pour responsable de la perte ou du vol de l'argent de poche durant les séjours s'il ne nous a pas été confié. Une fiche de dépenses avec justificatifs est tenue pour les achats d'articles supérieurs à 20 euros.

## MODIFICATION DES SEJOURS

L'Association se réserve le droit si les circonstances l'exigent ou en cas d'insuffisance du nombre de vacanciers, de modifier ou d'annuler des séjours.

Dans ce cas, nous proposerons soit un séjour équivalent soit le remboursement des sommes versées.

## MEDIATION ET RECOURS

Comme les articles L 111-1 L 616-1 et R 616-1 du code du tourisme le permettent, vous avez la possibilité de saisir le médiateur de la consommation du secteur du tourisme et du voyage à l'adresse [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

## PROTECTION DE LA VIE PRIVEE ET DE VOS DONNEES

- Règlement général sur la protection des données du 25 mai 2018 à consulter sur [lpm.asso.fr](http://lpm.asso.fr)
- Droit d'opposition au démarchage téléphonique Article L.223-2 du code de la consommation - dispositif Bloctel [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

## MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

En cas de désaccord, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation selon les articles L.111-1, L616-1 et R616-1 du code de la consommation sur [www.economie.gouv.fr/mediation-conso/liste-des-mediateurs-references](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/liste-des-mediateurs-references)

# Bulletin d'inscription



**Le vacancier :**

NOM .....

Prénom .....

Femme  Homme

Né(e) le ..... Age .....

Pourcentage de handicap ..... %

Mention : Station debout pénible  Tierce personne

N° SS .....

Nationalité .....

Personne à contacter en cas d'urgence (avec son numéro de téléphone) :  
.....

**Le séjour :**

Nom du séjour .....

Dates du ..... au .....

Garantie annulation et interruption (4,1% du montant du séjour) Oui  Non

**Transport :**

Ville de départ et de retour .....

**OU** arrivée et départ sur/ depuis le lieu du séjour

Lieu de rendez-vous à confirmer par nos soins. Horaire de rendez-vous fixé sur la convocation.



**Processus d'inscription**

**1/ Pour poser une option, fournir :**

**Dossier d'inscription composé de ces 4 pages (signature tutelle obligatoire)**

Bulletin d'inscription / Renseignements confidentiels / Fiche de situation / Fiche de posologie

**+ Premier acompte de 420€**

**2/ Après validation LPM, pour compléter votre dossier, fournir :**

**Les copies des documents suivants :**

Pièce d'identité / Carte de SS / Carte de mutuelle / Carte d'invalidité / Photocopie des vaccinations / Fiche posologie médicaments

**3/ Pièces à fournir au départ :**

La liste des pièces nécessaires à fournir pour le départ vous sera adressée à la validation de l'inscription.

	<b>Contact administratif</b> Chargé de l'inscription et du suivi du séjour (joignable pendant le séjour)	<b>Contact de convocation</b> Personne à qui adresser les convocations de départ/retour	<b>Contact de facturation</b> Personne à qui adresser la facture
NOM Prénom			
Nom et adresse de la structure			
Téléphone			
Email			

**Autorisation du tuteur légal (signature tutelle possible après la validation du dossier par LPM)**

Je soussigné ..... agissant en qualité de .....  
 m'engage à respecter les conditions générales incluses dans la brochure "LPM" et autorise le responsable du séjour, après consultation d'un médecin et en cas d'urgence à faire soigner, hospitaliser et faire pratiquer des interventions chirurgicales en cas de nécessité.  
 Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et d'inscription, et en particulier des conditions d'annulation et les accepter.  
 Je m'engage à rembourser les frais médicaux ou pharmaceutiques engagés par l'association. J'autorise l'association à utiliser éventuellement les photos et les vidéos du vacancier inscrit prises en cours du séjour, pour illustrer les brochures, le site web et les documents de communication de l'association. Je m'engage à ne demander aucune indemnité pour cela.

à ....., le ..... Signature (obligatoire) :

# Renseignements confidentiels

**Merci de remplir cette fiche minutieusement, afin que les responsables de séjour et l'équipe d'animation connaissent au mieux le vacancier.**

Lieu de résidence habituel : foyer  appartement  parents  mas  hôpital   
 autre .....

S'agit il d'un premier départ en séjour ? non  oui  combien .....

En couple sur le séjour ? non  oui  avec .....

Handicap physique lié au handicap mental ? non  oui  lequel .....

A t'il un régime alimentaire ? non  oui  lequel .....

A t'il une contre-indication alimentaire ? non  oui  laquelle .....

Présente-t-il des troubles digestifs ? non  vomissements  diarrhée  constipation  crise d'acétone

Enurésie ? non  oui

Encoprésie ? non  oui

A-t-il une contre-indication médicamenteuse ? non  oui  laquelle .....

A-t-il des allergies ? non  oui  lesquelles .....

Souffre-t-il d'asthme ? non  oui  traitement habituel .....

Est-il sujet à des crises d'épilepsie ? non  oui  fréquence .....

Porte-t-il des lunettes ? non  oui  n° des verres .....

Contraception ? non  oui  laquelle .....

La vacancière est t'elle réglée ? non  oui

Appareil dentaire ? non  oui

Appareil auditif ? non  oui

Problème auditif ? non  oui

Affection du langage ? non  oui  si oui, rayer la mention inutile : langage - geste - ne parle pas

**Autonomie :** très bonne  bonne  moyenne  faible

Propreté de jour acquise ? non  oui  si non précisez .....

Propreté de nuit acquise ? non  oui  si non précisez .....

Stimuler pour la toilette ? non  oui

Aide complète pour la toilette ? non  oui

S'occupe de son linge ? non  oui

Peut laver son linge ? non  oui

**Comportement :**

Troubles ? non  oui  Lesquels .....

Agressivité ? non  oui  .....

**Divers :** est- il (elle) autorisé (e) à la consommation...

- D'alcool ? non  oui  type et fréquence .....
- De cigarettes ? non  oui  quantité journalière .....
- Sait-il (elle) nager ? non  oui  baignade autorisée : non  oui

**Convocation départ et retour :**

Sera accompagné(e) sur le lieu de rendez-vous : non  oui

Est autorisé(e) à rentrer seul (e) du lieu de convocation retour à son site d'accueil : non  oui

A quelles personnes, le vacancier peut-il écrire un courrier ou un courriel ? (Nom, prénom, adresse ou email)

.....

.....

.....

**Pour séjour hiver :**

Taille ..... Pointure (chaussure de ville) .....

Niveau ski de fond ..... Niveau ski alpin .....



# Fiche de situation

Cette "fiche de situation" est nécessaire pour la validation de l'inscription du participant.

Afin de permettre une orientation correspondant au mieux au vacancier, nous vous remercions de bien vouloir compléter la présente fiche avec le plus de précisions possibles.

Niveau d'autonomie (précisez selon grille CNLTA. Ex : A112, B211,...) :

Mention obligatoire pour valider l'inscription

Objectif du séjour :    découverte de l'environnement     Repos     Ruptures     Choix personnel

Nature de son handicap (obligatoire) :

.....  
.....

Son autonomie et motricité physique. Précisez si la personne a besoin d'un accompagnement pour se déplacer)

.....  
.....

Son autonomie alimentaire & sanitaire : (Précisez ses régimes particuliers, si stimulation ou aide pour la toilette)

.....  
.....

Relationnel avec les autres dans un groupe :

.....  
.....

Relationnel à l'animateur :

.....  
.....

Comportement et manifestations de violence : (Indiquez vos recommandations particulières)

.....  
.....

Intimité et relations affectives :

.....  
.....

Capacités pour les activités sportives et centres d'intérêt :

.....  
.....

Séjours de vacances déjà réalisés : (Indiquez les éventuels problèmes rencontrés)

.....  
.....

Divers : (Détaillez tous les rituels et mentionnez les informations importantes à nous communiquer)

.....  
.....  
.....

**LPM se réserve le droit de refuser ou de réorienter une inscription si celle-ci ne parait pas adaptée au séjour demandé. Voir les rubriques d'information «Charte qualité du CNLTA» et «Bien choisir son séjour» sur notre brochure ou sur [www.lpm.asso.fr](http://www.lpm.asso.fr)**

# Fiche de posologie

**A compléter en cas de traitement durant le séjour et à joindre au dossier d'inscription.**

**En faire une copie à joindre au semainier.**

- Ce document doit être dûment rempli par le médecin ou l'infirmière qui suivent le participant
- Il permettra au directeur du séjour d'assurer au mieux le traitement du vacancier et ainsi d'éviter tout risque médical majeur
- Nous vous demandons de joindre une copie de cette «Fiche de posologie» au(x) semainier(s) du participant préparé(s) pour la durée du séjour et remis le jour du départ au directeur

**Le vacancier**

Séjour choisi .....

Nom .....

Prénom .....

Né(e) le ..... Age .....

Adresse habituelle .....

Téléphone .....

Tél du médecin traitant .....

Nature de son handicap .....

.....

Numéro de sécurité sociale .....

Caisse .....

Etablissement fréquenté .....

**Traitement et posologie**

Médicaments	Mode d'emploi	Durée d'utilisation	Quantité	Fréquence			Rôle de ce médicament	Ce qui peut se passer en cas de non-prise
				mat	midi	soir		
Nom	Voie	nombre de jours	par jour					Risques

Divers (piqûres, collyres, informations importantes) .....

.....

.....

NOM ..... Prénom ..... Fonction .....

Date ..... Signature : ..... Cachet :

# Conditions générales de vente

**Reproduction littérale des articles 95 à 103 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.**

**Art. 95** - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

**Art. 96** - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés.
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil.
- 3° Les repas fournis.
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas notamment de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement.
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix.
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour, ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour. Cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ.
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte, à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde.
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret.
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle.
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après.
- 12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civiles des associations et organismes locaux de tourisme.
- 13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

**Art. 97** - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

**Art. 98** - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur.
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates.
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour.
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil.
- 5° Le nombre de repas fournis.
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour.
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après.
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies.
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 pour cent du prix du voyage ou du

sejour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour.

- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur.
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés.
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée au nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7<sup>e</sup> article 96 ci-contre.
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle.
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-contre.
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur.
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie, dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur.
- 19° L'engagement de fournir par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
  - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.
  - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

**Art. 99** - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

**Art. 100** - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou les devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

**Art. 101** - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut sans se préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées.
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties, toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

**Art. 102** - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

**Art. 103** - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix, et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.
- soit, s'il ne propose aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.



# Vous souhaitez organiser un court séjour ou un transfert avec vos équipes ?

## Nos 4 maisons de vacances vous accueillent

D'autres destinations sont possibles en France comme à l'étranger sur demande.

Vous avez un projet de départ avec quelques résidents de votre structure que vous portez en équipe, nos maisons de vacances sont adaptées pour vous accueillir.

Fortes de leur expérience dans l'organisation des vacances adaptées organisées, nos équipes seront à vos côtés pour prendre en compte vos besoins et vous aider à organiser votre séjour.

Nous vous proposons un accueil en pension complète, en chambre de 1 à 6 lits selon les maisons, et d'organiser avec vous les activités que vous souhaitez auprès de nos partenaires.



### Baratier Hautes-Alpes

Tél. 04 92 43 03 53 - baratier@lpm.asso.fr



### Pelvoux Massif des Ecrins

Tél. 04 92 23 58 23 - pelvoux@vacancesetvous.com

+ d'infos sur  
lpm.asso.fr



### La Roseraie Pyrénées

Tél. 05 61 79 40 20 - saintbeat@lpm.asso.fr



### Biabaux Lubéron

Tél. 04 92 76 63 63 - biabaux@lpm.asso.fr

36 Rue Saint Jacques BP 10 • 13251 MARSEILLE Cedex 20

Tél. 04 91 04 20 20

www.lpm.asso.fr • lpm@lpm.asso.fr

